

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BARRE

## SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

Convocation : 09/02/2026

Affichage : 23/02/2026

**Présents** : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ (arrivé à 19h40), Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD,  
**Absents excusés** : Christophe TATIN, Michel VERTEL  
**Secrétaire de séance** : Daniel BOURGEOIS.

### Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025
- Adhésion de la CCJN au SCOT (Schéma de cohérence Territoriale)
- Défense Incendie : Réserve incendie RECUPAL, Point d'Eau Incendie (PEI)
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Préparation budget : devis barrières, devis volets, devis entretien chemin communal (ancien passage à niveau), admission en non-valeur, arbres, subventions (dont école Orchamps)
- Ouverture des crédits en investissement
- Planning élection municipale
- Questions diverses :

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Monsieur le maire rappelle les points abordés lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du 18 novembre 2025 est approuvé par 8 voix pour.

### ADHESION DE LA CCJN AU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)

La commune doit délibérer pour donner son avis dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de la communauté de communes Jura Nord au syndicat Mixte du SCOT. A défaut de délibération, celle-ci serait réputée favorable.

Ce syndicat regroupe les quatre intercommunalités du Pays Dolois à savoir la communauté d'agglomération du Grand Dole et les communautés de communes du Val d'amour, de la Plaine Jurassienne et de Jura Nord. Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Ce SCOT permet de réfléchir à l'aménagement du territoire sur un plus grand bassin de vie (représentant 124 communes pour environ 86000 habitants). Les statuts ont été rédigés de manière que la communauté d'agglomération ne dispose pas de la majorité des voix.

Le Conseil municipal, après avoir échangé sur le sujet, émet un avis favorable par 8 voix pour.

*Arrivée de Christian FUMEZ, en cours du point suivant.*

### DEFENSE INCENDIE : RESERVE INCENDIE RECUPAL, POINT D'EAU INCENDIE (PEI)

La visite de contrôle du SDIS concernant la défense incendie a relevé /

- une non-conformité de la réserve incendie de l'entreprise RECUPAL. Cette dernière étant classée ICPE, a la responsabilité de sa propre défense. Le responsable a été reçu en mairie afin de trouver une solution. Lors de cette réunion, il a été proposé de mettre à disposition une partie de terrain communal permettant la création d'une nouvelle réserve, l'installation et l'entretien restant à la charge de l'entreprise.

Monsieur le maire sollicite l'avis des élus et souhaite que cette proposition soit formalisée. Il n'y a pas d'objection, un courrier sera donc adressé en ce sens à l'entreprise RECUPAL.

- la nécessité d'assurer la défense incendie sur le bas du village côté moulin des malades sans traverser la RD 673. Pour ce faire, la commune a décidé d'installer un poteau incendie en partenariat avec la commune de MONTEPLAIN permettant ainsi d'assurer la défense des habitations et du restaurant au bas du village. Le coût total représente 5557.86 € dont 2201,38€ seront refacturés à MONTEPLAIN.

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le mandat se terminant. Monsieur le maire souhaitait approuver le compte financier unique de 2025 avant son départ. Cependant, à la suite d'un bug informatique, la DGFIP ne peut actuellement vérifier le compte financier unique de la commune. Les résultats étant provisoires, le point est reporté.

Les résultats provisoires se présentent comme suit :

	Résultat N-1	Affectation à l'investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat cumulé
Investissement	- 44 363.43		- 14 814.40	- 59 177.83
Fonctionnement	+ 181 105.26	44 363.43	+ 58 877.55	+ 195 618.38
Total	+ 136 741.83	44 363.43	+ 44 063.15	+ 136 441.55

### PREPARATION BUDGET

En vue de la préparation du budget, plusieurs propositions sont faites :

- devis barrières : prévoir environ 2000 € pour la pose de barrières aux divers points d'entrée de la forêt communale, au pont cassé et à proximité du poteau d'incendie du bas du village côté RANCHOT.

- devis volets : proposition de remplacement des volets bois des logements par des volets aluminium – prévoir 14000 €. coût de l'entretien trop onéreux (échafaudage nécessaire).

- devis entretien chemin (environ 120 m) desservant la maison à l'ancien passage à niveau – prévoir 3200 € environ.

- arbres pour le parking de la salle et vers l'ancien bûcher – prévoir 220 €

- admissions en non-valeur 2.34 € et créances éteintes 602 €

- subventions aux associations :

demande exceptionnelle du Foyer Rural pour son 60ème anniversaire - proposition de versement de 500 €.

demande de l'école du Chat Perché pour une classe transplantée concernant 5 enfants du village - proposition de versement de 500 € pour l'école

reconduction pour les mêmes associations avec les mêmes montants qu'en 2025 à savoir :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Nord Est	60 €	Secours populaire français	60 €
ADOT	60 €	Croix rouge Française	60 €
Anciens combattants	60 €	PEP du Jura	60 €
Amicale des donneurs du sang	60 €	Ligue nationale contre le cancer	60 €
Amis bibliothèque de GENDREY	60 €	Association sclérose en plaques	60 €
Association La Carotte	60 €	Serre Vivante	60 €
Association Valentin HAUY	60 €	Foyer Rural	500 €
Banque alimentaire	60 €	TOTAL	1340 €

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, accepte de porter les devis dans le budget communal en investissement et valide les admissions en en valeur ainsi que le versement des subventions aux associations pour un total de 1840 € en fonctionnement.

### OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Comme chaque année, il est proposé d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget, afin de permettre de régler les factures engagées en début d'exercice.

Article	Désignation	Budgétisé	Réalisé	¼ du budget N-1
2117	Bois, Forêts	1 500.00	0.00	750.00
2151	Réseaux de voirie	26 375.00	0.00	6 500.00
2184	Mobilier	6 000.00	0.00	1 500.00
<b>Total</b>	<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>65 992.00</b>	<b>32 868.44</b>	<b>8 750.00</b>

Le Conseil municipal, par 9 voix pour, valide l'ouverture des crédits telle que proposée.

### PLANNING ELECTION MUNICIPALE

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Les tours de garde seront organisés comme suit :

➤ 15 mars 2026 : 1<sup>er</sup> tour

8h00-10h00	10h00-12h00	12h00-14h00	14h00-16h00	16h00-18h00
Claude BAYLE	Christelle BOBILLIER	Sylvain LHOMME	Michel CARMINATI	Daniel BOURGEOIS
Frédéric PAILLARD	Rudy MASRABAYE	Christian FUMEZ	Philippe GIMBERT	Michel VERTEL

➤ 22 mars 2026 : 2<sup>ème</sup> tour

8h00-10h00	10h00-12h00	12h00-14h00	14h00-16h00	16h00-18h00
Claude BAYLE	Christelle BOBILLIER	Sylvain LHOMME	Michel CARMINATI	Daniel BOURGEOIS
Frédéric PAILLARD	Rudy MASRABAYE	Christian FUMEZ	Philippe GIMBERT	Michel VERTEL

### QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement des Etablissements Recevant du Public (ERP)** : suite à l'incident survenu à CRANS MONTANA, la préfecture a recensé les ERP classé en 5<sup>ème</sup> catégorie. La salle des fêtes est aux normes.

- **Hommage** de Daniel BOURGEOIS et remerciements au nom du Conseil Municipal à Philippe GIMBERT pour les 4 mandats exercés au service de la collectivité.

Fin de la séance à 20h20.

Le secrétaire,  
Daniel BOURGEOIS

Le Maire,  
P. GIMBERT




